

Emploi et cohésion sociale: programme Progress pour l'emploi et la solidarité sociale, 2007-2013

2004/0158(COD) - 04/08/2006 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission se rallie pleinement au texte de la position commune du Conseil sachant que ce dernier ne modifie aucunement la teneur de la proposition initiale de la Commission, mais clarifie et éclaire la mise en œuvre du programme.

Par ailleurs, le texte du Conseil intègre une grande partie des amendements du Parlement européen, intégralement ou sous une autre formulation et rencontre les principales revendications du Parlement relativement à la répartition des fonds entre les 5 sections du programme et en ce qui concerne la procédure d'affectation des crédits aux différentes sections.